

Commune de Bouzonville

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2017

Sous la présidence de M. Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (24) : M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, Mme Isabelle BELAID, Mme Nadine CAPS, M. Roland CERATI, M. Armel CHABANE, M. Robert CHAMPLON, Mme Françoise DALSTEIN, M. Denis DELLWING, Mme Chantal GARAU, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Esther GOELLER, M. Franck ISCH, M. Clément LARCHER, M. Guy OLLINGER, Mme Michelle RIGAUD, M. Jean-Marie SIBILLE, M. Régis SUMANN, Mme Marie-Christine VENNEN, Mme Christiane WAGNER, Mme Michèle WANGON.

Procurations (2) : M. Alain LINDEN à Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, M. Manuel RIOS à Mme Michelle RIGAUD.

Excusé (1) : M. Isiakou Camaroon OUBA BABA

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne M. Roland GLODEN pour être secrétaire de séance.

Compte-rendu du Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal

Les activités de M. le Maire, dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 26 juillet 2017, date du dernier Conseil Municipal :

- Droit de Prémption Urbain (DPU)

La commune a reçu les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes depuis le Conseil Municipal du 26 juillet 2017 :

Date	Immeuble / terrain	Vendeur	Prix	Acquéreur
26/07/17	1A rue de Benting	M. BRANCO Patrice	92 000 €	Mme WETTA Kathy 20 rue de la République 57320 BOUZONVILLE
27/07/17	4 rue Belle Croix	Mme BOSMAN Verene	170 000 €	M. David THEOBALD 2 rue de la Moselle 57320 BOUZONVILLE
28/07/17	2 rue de la Moselle	M. THEOBALD David	158 000 €	M Gilbert MARTY 1 rue de l'église 57970 KOENIGSMACKER
28/07/17	9 Rue des clos	M. SCHAMING Gérard	45 000 €	M. EGLOFF Adrien 25 rue principale 57220 BIONVILLE SUR NIED

Date	Immeuble / terrain	Vendeur	Prix	Acquéreur
11/08/17	12 impasse de l'industrie	Mme ACHENBACH Claudia	100 000 €	M. BEKTAS Yuksel 19 rue saint Paul 57320 BOUZONVILLE
04/09/17	8 route de Thionville	M. GUNES Aziz	122 000 €	M. SIGRIST Bernard 12 route de Thionville 57320 BOUZONVILLE
07/09/17	25 rue du Luxembourg	Mme SCHWARTZ Marie-Christine	206 000 €	M. Victor CAUDY 18 rue de Belmach 57480 APACH
12/09/17	NB parcelle section 11 n° 259 de 0,93 ares	Mme CALLIGARO Marie-Thérèse	150 €	M. MULLER Alexandre 18 annexe d'Aidling 57320 BOUZONVILLE
15/09/17	12 rue de Chauvigny	Mme DESSY Nelly	130 000 €	M. YILDIRIM Atlas 2 rue de France 57320 BOUZONVILLE
21/09/17	3 rue Berlioz	M. DENIZ Serdar	90 000 €	M. BEKTAS Ferzi 3 rue Berlioz 57320 BOUZONVILLE
21/09/17	3 rue Chopin	Consorts HOFFMANN	130 000 €	M. OZTURK Sefa 10 rue Chopin 57320 BOUZONVILLE
21/09/17	18 rue Mozart	Mme DAUENDORFFER Odile	80 000 €	M. FIGUS Jérôme 55 rue du Salève 01210 ORNEY
26/09/17	8 rue d'Athènes	M. PAWLAH Pierre	150 000 €	M. KATRA Dominique 51 rue de Metz 57320 VAUDRECHING
10/10/17	15 rue d'Eller	M. JUNGSMANN Jean-Luc	116 500 €	Mme MILAZZO Angélique 32 rue de Velving 57320 BRETTNACH
10/10/17	1 rue de Chauvigny	Mme ALTMAYER Sandrine	75 000 €	M. BATAILLE Remy 25 rue Anny Blum REMICH (LUXEMBOURG)

Dans tous les cas susmentionnés, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la Commune de Bouzonville.

- Contrats et adhésions diverses

- L'abonnement au logiciel antivirus Kaspersky pour les 12 postes informatiques de la Mairie a été renouvelé pour 12 mois le 12 août 2017 pour un coût de 360 € TTC.
- Le contrat de maintenance pour le matériel de verbalisation électronique (abonnement logiciel et maintenance technique des deux terminaux) a été renouvelé pour 12 mois le 20 septembre 2017 pour un coût de 490,34 €.
- La commune a souscrit un contrat de location pour un défibrillateur situé en Mairie avec la société GRENKE, basée à Schiltigheim (67). La prise d'effet du contrat est au 1^{er} octobre 2017, pour une durée de 42 mois. La facturation est trimestrielle pour un montant de 180 € TTC, soit 720 € par an.

- Indemnité de sinistre

M. le Maire de Bouzonville a procédé à l'encaissement d'un chèque de 324 € représentant un acompte de 50% du montant d'un devis réalisé suite à un acte de vandalisme commis le 3 juin 2017 sur le terrain de football municipal (un portillon avait été dégradé).

Informations diverses

- L'étude pour la revitalisation du bourg-centre est en cours en partenariat avec la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières. Ce dossier est notamment en lien avec la décision qui devra être prise pour le 30 juin 2018 sur l'opportunité d'acquérir l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis ou au contraire de prolonger le portage foncier de ce bien avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL). Comme déjà indiqué par ailleurs, les membres du Conseil Municipal seront associés, le moment venu, à la réflexion d'ensemble et à la réalisation de l'étude globale de redynamisation. Cette démarche aboutira à la rédaction du document de synthèse portant projet de ville bourg-centre.
- M. Yvon POINTEL, agent de la Commune de Bouzonville en tant qu'adjoint au directeur du pôle technique a demandé sa mutation à la commune du Val de Briey par courrier en date du 21 septembre 2017. Après concertation avec M. le Maire du Val de Briey, cette mutation prendra effet au 1^{er} novembre 2017. Un appel à candidature a été lancé en vue de son remplacement à ce poste sur la plateforme Internet du Centre de Gestion de la Moselle et Cap Emploi Territorial.
- M. le Maire, des Adjointes et les services techniques ont rencontré à plusieurs reprises les commerçants du haut de la rue de la République en vue d'étudier un projet de modification du stationnement, impliquant une modification des traçages au sol. Le but de l'opération est de rationaliser le stationnement actuel.
- Dans le cadre du litige qui oppose M. Claude ESCH à la collectivité suite à sa mutation interne du 1^{er} février 2017, l'avocat de la commune a transmis un mémoire en défense au tribunal administratif de Strasbourg fin septembre. La Commune est donc dans l'attente d'un jugement qui conditionne en partie la poursuite de la mise en oeuvre du projet d'optimisation du fonctionnement des services municipaux.

Remerciements

M. le Maire remercie les organisateurs des manifestations qui ont eu lieu ces dernières semaines :

- les opérations "Pik Nik Zik" qui ont eu lieu les samedis 29 juillet et 26 août 2017 au Parc de la Nied,
- le forum des associations à la salle des fêtes, le 10 septembre 2017,
- le forum de l'emploi transfrontalier, à la salle des fêtes le jeudi 28 septembre 2017,
- la cérémonie de remerciements des méritants culturels et sportifs, à la salle des fêtes, le 6 octobre 2017,
- l'opération des brioches de l'amitié, au profit de l'AFAEI, le samedi 7 octobre 2017.

Manifestations à venir

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des manifestations à venir et les invite par leur présence à encourager les organisateurs :

- une rencontre intitulée "Etoiles dans ma ville" à l'Espace culturel le 21 octobre 2017 dans le cadre de lire en fête, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Moselle,
- l'édition 2017 de la "Boucle Bouzonvilloise" organisée le samedi 10 novembre,
- la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918,
- la conférence sur le cyber harcèlement le vendredi 24 novembre 2017 à la salle des fêtes,
- une soirée colombienne proposée le samedi 24 novembre 2017 à l'espace culturel à partir de 18 heures,
- le spectacle "Plateau d'humour" le samedi 25 novembre 2017 à la salle des fêtes.

1. 2017101701 - Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour du Conseil Municipal suivant :

- 1 2017101701 Approbation de l'ordre du jour
- 2 2017101702 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 2017
- 3 2017101703 Mise à disposition d'un terrain au profit de la CCB3F
- 4 2017101704 Etat prévisionnel des coupes 2018
- 5 2017101705 Loyers 2017-2018
- 6 2017101706 Tarifs périscolaires 2017-2018
- 7 2017101707 Crédits scolaires 2017
- 8 2017101708 Subventions de fonctionnement aux associations
- 9 2017101709 Adhésion au SISCODIPE
- 10 2017101710 Adoption du nouveau logo de la collectivité

2. 2017101702 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 2017.

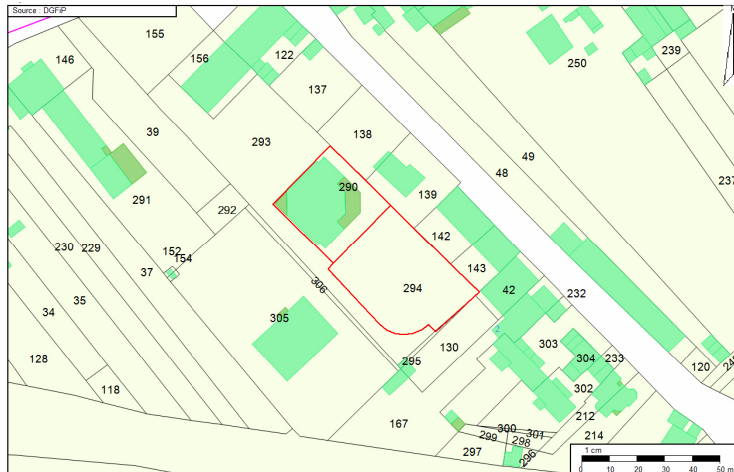
3. 2017101703 - Mise à disposition d'un terrain au profit de la CCB3F

Par courrier en date du 3 juillet 2017, reçu le 5 juillet 2017, M. le Président de la CCB3F informe la commune de Bouzonville de son intention de créer de construire de nouveaux locaux pour le Réseau d'Assistants Maternels (RAM) à Bouzonville.

Ce projet prendrait la forme d'une extension des locaux de la plateforme multi accueil "L'îlot tendresse".

Pour mémoire, cette plateforme communautaire est située sur un terrain communal cadastré section 2, parcelle numéro 290 et d'une contenance de 9,03 ares ayant fait l'objet d'un bail emphytéotique prenant effet le 1^{er} avril 2007 pour prendre fin le 31 mars 2106.

L'extension envisagée suppose la mise à disposition de terrains supplémentaires au profit de la CCB3F à l'arrière de la plateforme multi accueil localisé comme indiqué sur le plan ci-dessous :



La parcelle cadastrée section 2, parcelle n° 294 et d'une contenance totale de 13,87 ares fait l'objet de la demande de la CCB3F en vue de sa mise à disposition. La commission considère qu'il y a lieu de mettre tout ou partie du terrain demandé à disposition sous la forme d'un bail emphytéotique.

Le projet communautaire porte à la fois extension de la plateforme multi accueil et construction d'un espace dédié au Réseau d'Accueil des Assistants Maternels (RAM).

L'emprise foncière nécessaire à la construction de nouveaux locaux est d'environ 250 m². La superficie restante de la parcelle demandée, soit environ 1 170 m² constituerait une réserve foncière au profit de la CCB3F.

La commission des travaux et des affaires immobilières a émis un avis favorable à l'unanimité avec des réserves à la mise à disposition du terrain nécessaire à la concrétisation du projet communautaire, mais souhaite toutefois limiter l'emprise foncière devant faire l'objet du nouveau bail emphytéotique à celui-ci, sans constitution de réserve foncière au profit de la CCB3F.

La mise en oeuvre d'une décision résultant de cet avis impliquerait que la parcelle cadastrée section 2, parcelle n°294 soit fractionnée en deux nouvelles parcelles, la première étant mise à disposition de la CCB3F et la commune conservant l'usage de la deuxième.

La commission des affaires immobilières souhaite également que tous les frais accessoires soient mis à la charge du pétitionnaire et que la durée du bail emphytéotique soit calculée de telle manière à ce qu'il expire en même temps que celui dont la CCB3F bénéficie déjà pour le terrain d'emprise de la plateforme multi accueil "L'îlot tendresse", soit au 31 mars 2106.

M. Clément LARCHER est opposé à cette mise à disposition du terrain demandé.

M. Denis DELLWING évoque ses échanges de courrier avec M. le Président de la CCB3F au sujet de la hausse de la taxe foncière communautaire votée en 2017. Il considère que la demande de la collectivité qu'il représente est prématurée eu égard au caractère

acrimonieux des propos échangés récemment. De ce fait, il est opposé à la mise à disposition.

M. le Maire indique qu'il serait dommageable pour le territoire et, par conséquent, pour Bouzonville que ce projet ne puisse aboutir. Il précise par ailleurs que le RAM tient déjà ses permanences dans des locaux communaux situés 4 avenue de la gare, locaux déjà très sollicités.

Mme Françoise DALSTEIN observe que la concrétisation d'un projet concernant l'ensemble du territoire communautaire ne devrait pas être conditionnée par des oppositions nées d'un dossier sans rapport avec l'objet de la décision soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 8 voix pour, 14 voix contre et 4 absentions de ne pas accorder à la CCB3F la mise à disposition du terrain demandé.

4. 2017101704 - Etat prévisionnel des coupes 2018

L'état prévisionnel des coupes 2018 proposé par l'Office National des forêts (ONF) est le suivant :

Parcelles forestières	Bois d'oeuvre à façonner		Bois à céder aux particuliers		
	m ³ à couper	Recettes prévisionnelles nettes en euros	m ³ à couper	Stères	Recettes prévisionnelles nettes en euros
11	36	3 545,00	82	117	983,00
20	28	3 574,00	64	92	769,00
13	47	2 480,00	82	117	981,00
19	209	20 371,00	296	423	3 548,00
Total	320	29 970,00	524	749	6 281,00

MM. Clément LARCHER et Jean-Marie SIBILLE sont très réservés quant à l'opportunité de réaliser des coupes forestières aussi importantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 24 voix pour et 2 abstentions d'accepter le programme de coupes 2018 présenté par l'ONF et décrit ci-dessus.

5. 2017101705 - Loyers 2017-2018

L'indice de référence des loyers au premier trimestre 2016 était de 125,26. Ce même indice a été de 125,90 pour le premier trimestre 2017. Le coefficient d'évolution sur un an est donc de 1,0051, soit une augmentation de 0,51 %. L'application du maximum d'évolution réglementaire conduirait donc à appliquer les loyers suivants en 2018 (arrondi à l'euro le plus proche) :

Locataire	Situation du logement	Loyer mensuel	
		2017	2018
SOYER Martin	1 rue du Maréchal Ney	222,00	223,00
DAL PRA David	52 annexe de Benting	227,00	228,00
HILT Carmen	52 annexe de Benting	434,00	436,00
WANGON Ghislaine	20 rue de Sarrelouis 1er étage	338,00	340,00
SEYBOLD Olivier	20 rue de Sarrelouis RDC	338,00	340,00
SCHECK Daniel	23 rue des Résistants	541,00	544,00
RAMOS Aurélie	3 place du Général de Gaulle	450,00	452,00

Par ailleurs, suite au décès du Docteur Gérard EHRMINGER, le cabinet médical situé au 1 rue du maréchal Ney est vacant depuis le mois d'avril 2017. Pour mémoire, le loyer était de 637 € par mois pour l'exercice en cours.

Mme Delphine HENRION-POUSSING, pédicure - podologue à Bouzonville a rencontré M. le Maire de Bouzonville le 6 septembre 2017 et lui a remis un courrier par lequel elle manifeste son intention de prendre ce local à bail, car elle est contrainte de quitter le local qu'elle occupe actuellement, 29 rue de Sarrelouis à Bouzonville.

Dans son courrier, Mme Delphine HENRION-POUSSING souhaite toutefois d'une part que le loyer soit diminué et d'autre part que des travaux de mise aux normes des toilettes soient entrepris dans le cadre des règles d'accessibilité qu'impose l'ordre des podologues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la commission des finances, décide à l'unanimité :

- d'arrêter les loyers 2018 comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- d'arrêter le montant du loyer du cabinet médical situé 1 rue du maréchal Ney à 540 € hors charges par mois et de prendre en charge la réalisation des travaux de mis en conformité demandés selon devis fournis.

6. 2017101706 - Tarifs périscolaires 2017-2018

Le Conseil Municipal du 26 juillet 2017 a adopté les tarifs périscolaires applicables à compter de l'année scolaire 2017.

Il convient cependant de compléter cette décision pour les tarifs applicables pour l'accueil périscolaire du mercredi, pour tenir compte des coûts réels supportés par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis de la commission finances décide à l'unanimité d'adopter les tarifs suivants, pour les habitants de la Commune :

Quotient familial	Mercredi, par demi-journée sans repas	Mercredi, par demi-journée avec repas
Inférieur à 600	3,00	7,40
601 à 966	3,40	7,90
967 à 1322	4,00	8,50
Supérieur à 1322	4,40	9,00

S'agissant des personnes domiciliées dans d'autres communes, le tarif est le suivant :

Mercredi, par demi-journée sans repas	Mercredi, par demi-journée avec repas
6,40	11,50

7. 2017101707 - Crédits scolaires 2017

L'historique des crédits scolaires votés par année civile est le suivant :

Année	Ecole maternelle			Ecole élémentaire			Total	
	Classes	Crédits par Classe	Budget	Classes	Crédits par Classe	Budget	Classes	Budget
2011	7,00	500,00	3 500,00	13,00	460,00	5 980,00	20,00	9 480,00
2012	7,00	500,00	3 500,00	12,50	460,00	5 750,00	19,50	9 250,00
2013	6,00	500,00	3 000,00	12,50	460,00	5 750,00	18,50	8 750,00
2014	6,00	500,00	3 000,00	12,50	460,00	5 750,00	18,50	8 750,00
2015	6,00	500,00	3 000,00	12,50	460,00	5 750,00	18,50	8 750,00
2016	6,00	500,00	3 000,00	12,50	460,00	5 750,00	18,50	8 750,00

A compter de l'année scolaire 2017-2018, le nombre de classes à l'école maternelle est passé de 6 à 5.

Les crédits étant votés par année civile, il est proposé de retenir 5,67 classes en cycle maternelle pour 2017 (la moyenne pondérée de 6 classes pendant deux trimestres et 5 classes pendant un trimestre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sur avis de la commission des finances, décide à l'unanimité d'arrêter le montant arrondi de la dotation au profit des écoles publiques comme suit pour 2017 :

CREDITS SCOLAIRES								
Année	Ecole maternelle			Ecole élémentaire			Total	
	Classes	Crédits par classe	Budget arrondi	Classes	Crédits par classe	Budget	classes	Budget
2017	5,67	500,00	2 850,00	12,50	460,00	5 750,00	18,17	8 600,00

8. 2017101708 - Subventions de fonctionnement aux associations

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions de fonctionnement pour un montant global de 179 779,45 € selon le détail annexé au présent compte-rendu.

Mme Marie-Christine VENNER, à la demande de la commission des finances, présente par ailleurs un tableau estimatif des aides indirectes accordés aux associations locales liées à la mise à disposition partielle ou complète de bâtiments communaux. L'estimatif devra être affiné et complété dans les semaines à venir mais présente l'avantage, en l'état de donner un ordre de grandeur.

9. 2017101709 - Adhésion au SISCODIPE

ENEDIS distribue des subventions aux communes, notamment pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux aériens (redevance R2). Ces subventions sont toutefois versées dans un premier temps aux structures intercommunales compétentes et ensuite redistribuées aux communes membres.

A l'origine, le SIVOM VRD de Boulay - Bouzonville assurait ce rôle. La Communauté de Communes du Bouzonvillois (CCB) a ensuite assuré la redistribution des subventions R2 après la dissolution du SIVOM VRD de Boulay Bouzonville. La Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) par délibération du 13 septembre 2017 a décidé de rétrocéder cette compétence aux communes.

Il importe donc d'adhérer à une autre structure intercommunale susceptible d'assumer la fonction de distribution des subventions en provenance d'ENEDIS.

Il est proposé d'adhérer au Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité du Pays des Trois Frontières (SISCODIPE), dont le siège est situé en Mairie de Thionville.

L'adhésion est gratuite.

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches en vue de l'adhésion de la commune de Bouzonville au SISCODIPE.

10. 2017101710 - Adoption du nouveau logo de la collectivité

Afin de moderniser et dynamiser l'image de la Ville de Bouzonville, la commission communication a travaillé à la création d'une nouvelle identité visuelle qui puisse convenir parvenir à répondre aux objectifs et constituer une référence commune, parti intégrante et liant de l'identité de la Ville.

Cette nouvelle identité visuelle comprend notamment un nouveau logo pour la Ville. Le blason datant du Moyen-Âge a une valeur historique et patrimoniale qu'il faut conserver et reconnaître comme tel. Cet élément du passé ne peut constituer l'image de la Ville dans sa communication quotidienne.

Le projet de la nouvelle identité visuelle de la collectivité est le suivant :



MM. Armel CHABANE et Denis DELLWING regrettent que le logo ne fasse aucune référence au renard figurant sur le blason de la ville.

M. Robert CHAMPLON considère que la police de caractère choisie a un aspect archaïque.

M. Bernard ALTMAYER répond que le blason de la Commune n'est pas abandonné et continuera à figurer sur certaines publications.

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission communication et information et après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 1 abstention d'adopter la charte graphique afférente au nouveau logo de la collectivité.

L'ordre du jour est épuisé. M. le Maire répond à deux **questions orales** relatives :

- sur le stationnement sur le parking entre l'arrière de l'Hôtel Communautaire et la plateforme multi accueil "L'Îlot Tendresse", dans certaines rues et sur la place du marché,
- à l'augmentation de la taxe foncière, part intercommunale.

ANNEXE 1

DETAIL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2017 ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

CLASSEMENT PAR CATEGORIE	2016	Barème	Demande	Avis CF
CATEGORIE SPORTS 1		4,50		
SPORTS COMPETITIONS				
COB	16 852,50	18 306,00	16 850,00	16 850,00
Bouzonville Handball	16 533,00	17 883,00	19 000,00	17 883,00
SPORTS COMPETITIONS ET LOISIRS				
La gaule bouzonvilloise				
Nautic club	5 000,00	8 104,50	5 000,00	5 000,00
Judo club	3 640,50	5 136,75	6 540,00	5 136,75
Karting club	1 219,50	1 662,75	1 500,00	1 500,00
Tennis club	4 635,00	4 668,75	6 000,00	4 668,75
AS Hirondelle	497,25			
Boule bouzonvilloise	549,00	974,25	2 000,00	974,25
Cercle des nageurs de Bouzonville				
Compagnie des archers	423,00	1 055,25	900,00	900,00
Art martial bzw	816,75	1 287,00	3 749,00	1 287,00
SPORTS LOISIRS	BASE 400			
Bouzonville athlétic club	450,00	400,00	500,00	400,00
GDA	400,00	400,00	800,00	450,00
COB Anciens				
Marcheurs de la Nied	450,00	400,00	1 000,00	400,00
S Total cat 1 3	1 300,00	1 200,00	2 300,00	1 300,00
sous total	52 766,50	60 278,25	63 839,00	54 199,75
CATEGORIES 2 MULTIACTIVITE ET AUTRES	BASE 400	Barème		
Artisanat récréatif	0,00	0,00	0,00	0
Discus club	500,00	400,00	500,00	500,00
MJC	450,00		1 000,00	400,00
FNACA	300,00	300,00	300,00	300,00
Groupement porte drapeaux	300,00	300,00		300,00
Médaillé militaires	150,00	150,00	300,00	150,00
UNC AFN	300,00	300,00	300,00	300,00
ALAI ANAI	0,00			
Amicale des collectionneurs	400,00	400,00	300,00	400,00
Amicale des donneurs de sang				
Association de l'amitié	0,00	0,00	0,00	0
ARDDS	400,00	400,00	400,00	400,00
Nied d'abeilles	450,00	450,00	500,00	500,00
Société avicole	450,00	450,00	500,00	500,00

Les amis de la santé	200,00	200,00	200,00	200,00
sous total	3 900,00	3 350,00	4 300,00	3 950,00

CATEGORIE 3 CULTURE	BASE	500,00		
Autour de l'abbatiale				
Crescendo	500,00	500,00	500,00	500,00
Heckling patrimoine				
Barytenbas	600,00	500,00	1 500,00	500,00
Chorale Ste Croix	500,00	500,00	800,00	500,00
sous total	1 600,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total catégories 1, 2 et 3	58 266,50	65 128,25	69 639,00	59 649,75
SHAN	50,00	50,00	50,00	50,00
Prévention routière	50,00	50,00	50,00	50,00
Amicale sapeurs pompiers JSP				
AS Hirondelle grd prix ville	0,00			
TOTAL GENERAL	58 366,50	65 228,25	69 739,00	59 749,75
HORS CATEGORIE				
Conservatoire de Musique	81 000,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
OHVB	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
IAB fonctionnement	800,00	800,00	800,00	800,00
IAB Manif culturelles	8 000,00	13 000,00		10 900,00
IAB Autres manifs	14 000,00	28 000,00		20 000,00
sous total	110 800,00	129 800,00	88 800,00	119 700,00
TOTAL	169 166,50	195 028,25	158 539,00	179 449,75